

# Règlement Appel à participation constitution d'une collection de photographies naturalistes

Ce règlement sera mis à la disposition des participants en ligne.

## **ARTICLE 1 – OBJET**

A l'occasion de l'exposition « Collectionner la nature ? », le Muséum sciences et nature de Bordeaux, ci-après dénommé l'Organisateur, organise du 15 Mars 2021 au 28 Mai 2021 un appel à participation, intitulé « Collectionner la nature en photo ».

Ce projet vise à constituer une collection collaborative de photographies naturalistes librement accessible à tous sur un Flickr : <https://www.flickr.com/people/192450511@No2/>

Une sélection de prises de vues sera réalisée dans un second temps afin de faire apparaître certains clichés dans l'exposition « Collectionner la nature ? ».

Le présent règlement a pour objet de déterminer les règles applicables à cet appel à participation.

## **ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation implique la connaissance et l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Le non-respect des clauses énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

## **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation est ouverte à toute personne physique, de toute nationalité, disposant d'une connexion à Internet.

Les personnes mineures sont autorisées à participer sous réserve d'obtenir l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur et de la produire complétée et signée (annexe 1) en accompagnement de l'envoi lors de l'inscription, cf article 4.2.

La participation des mineurs implique qu'ils aient effectivement préalablement obtenu cette autorisation. L'Organisateur serait contraint d'invalider la participation de tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis.

## **ARTICLE 4 – ANNONCE ET DEROULEMENT DE LA COLLECTE DE PHOTOGRAPHIES**

### **4.1 – Annonce**

Le lancement de l'appel à participation sera annoncé par la diffusion d'une publication accessible sur le compte Youtube du Muséum sciences et nature de Bordeaux, ses réseaux sociaux Facebook, Instagram, Tweeter et sur le site internet [www.museum-bordeaux.fr](http://www.museum-bordeaux.fr)

#### **4.2 – Principe de l'appel à participation**

La participation est exclusivement accessible par Internet.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Les Participants devront adresser, par mail ou par un service de transfert de fichiers, une à dix photographies d'éléments de nature, accompagnée de l'autorisation de cession de droits téléchargeable (annexe 2) à l'adresse mail suivante : [jeparticipe.museum@mairie-bordeaux.fr](mailto:jeparticipe.museum@mairie-bordeaux.fr) entre le 15 mars 2021 et le 28 mai 2021 minuit. Toute participation enregistrée après la date limite ne sera pas prise en compte.

Chaque photographie devra être accompagnée du nom de l'auteur, de la date et du lieu de prise de vue, ainsi que si possible de la détermination de(s) espèce(s) photographiée(s), même approximative.

Toute photographie laissant apparaître une personne et/ou constituant une atteinte à la vie privée ne pourra pas être prise en compte.

Les prises de vue ne devront en aucun cas perturber les espèces et les milieux.

Seuls les envois de photographies comprenant l'autorisation de cession de droits, valable pour l'ensemble des prises de vue, pourront être pris en compte et vaudront inscription à l'appel à participation.

Les Participants ne pourront envoyer que des photographies dont ils sont les seuls auteurs. La méconnaissance de cette obligation par un Participant entraînera la nullité de sa participation.

A réception des photographies, l'Organisateur vérifiera leur conformité au présent règlement et les déposera sur la plateforme Flickr accompagnée de tous les crédits photos associés.

#### **4.3 – Calendrier :**

L'appel à participation se déroulera selon le calendrier suivant :

- Ouverture de l'appel à participation : 15 Mars 2021
- Clôture de l'appel à participation : 28 Mai 2021 minuit

#### **ARTICLE 5 – EXCLUSIONS**

Les Participants s'engagent à ne pas adresser de photographies laissant apparaître une personne et/ou qui puissent tomber sous le coup des lois et autres dispositions relatives à la diffamation publique ou privée, à l'injure, à la protection de la vie privée, à l'image des biens, ou à la contrefaçon qu'il s'agisse du droit d'auteur, des marques ou brevets, à la dignité humaine et à l'ordre public. La même disposition s'applique aux photographies qui pourraient être contraires aux lois visant à réprimer l'incitation à la violence et à la haine raciale.

#### **ARTICLE 6 – SELECTION DES PHOTOGRAPHIES POUR L'EXPOSITION**

Un échantillonnage des photographies à présenter dans l'exposition sera sélectionnée par l'équipe projet de l'exposition « Collectionner la nature ? » du Muséum sciences et nature. La sélection des photographies retenues pour apparaître dans l'exposition se fera le 15 septembre 2021. La décision de l'équipe projet de l'exposition prise à la majorité simple sera souveraine et sans appel.

Les photographies seront évaluées selon des critères de diversité, d'originalité et de respect du thème.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Les photographes dont les prises de vue se seront retenues pour apparaître dans l'exposition seront prévenus par message privé.

Toutes les photographies retenues seront présentées au public sous format numérique dans l'exposition « Collectionner la nature ? » qui se déroulera au Muséum sciences et nature de novembre 2021 à mai 2022.

## **ARTICLE 7 – DROITS D'AUTEURS**

Les Participants ou la personne en charge de l'autorité parentale des Participants mineurs cèdent gracieusement à l'Organisateur, à titre non exclusif, pour la France et le monde entier et pour la durée de protection de la propriété littéraire et artistique, à des fins uniquement non commerciales, les droits d'exploitation (reproduction, représentation, adaptation) nécessaires pour permettre l'exploitation des photographies remises pour participer à l'appel à participation dans les conditions définies ci-après.

Dans le cadre ainsi défini, les Participants cèdent à l'Organisateur :

- le droit de reproduire ou faire reproduire toutes ou partie des photographies selon tout procédé technique actuel ou à venir, tel que notamment l'impression, la photocopie, la mise en mémoire informatique, le téléchargement, la numérisation, et sur tout support actuel ou à venir qu'il s'agisse d'un support papier, magnétique, optique, électronique, informatique, analogique ou numérique, et sur tout format,
- le droit de présenter et communiquer au public tout ou partie des photographies, le cas échéant incorporées à une œuvre multimédia, par tout procédé actuel et futur de communication au public et notamment édition-papier, livres numériques, mise en ligne sur service ou réseau de télécommunication, en particulier via Internet, sur un site web, blogs, réseaux sociaux, sur un intranet ou un extranet publiés ou autorisés par l'Organisateur, par tout autre service, accessible par réseau de téléphonie,
- le droit de présenter et communiquer au public tout ou partie des photographies, le cas échéant incorporées à un œuvre multimédia sur tout support de diffusion notamment par l'intermédiaire de moniteurs, de bornes interactives, de bornes audiovisuelles, de bornes interactives multimédias, de téléphones, appareils de lecture de livres numériques, ou de tout autre moyen connu ou inconnu à ce jour.

Les droits d'exploitation sur les photographies remises sont consentis à l'Organisateur dans le cadre des activités culturelles et de la communication et des publications réalisées par l'Organisateur. Les photographies ne seront utilisées par l'Organisateur que dans le cadre de :

- l'appel à participation sur le Flickr dédié ;
- l'exposition « Collectionner la nature ? »
- la programmation culturelle qui lui est associée, sur laquelle porte l'appel à participation
- la restitution de l'événement et pour des rétrospectives ultérieures.

En aucun cas, elles ne seront utilisées à des fins commerciales.

A chaque diffusion de tout ou partie des photographies, le nom du Participant et sa qualité d'auteur seront mentionnés conformément au respect du droit moral.

## **ARTICLE 8 – GARANTIES**

Le Participant garantit à l'Organisateur être le seul auteur de(s) la photographie(s) transmise(nt) pour participer à l'appel à participation conformément au présent règlement. Le Participant garantit que la (les) photographie(s) proposée(s) est (sont) originale(s) et inédite(s) (interdiction de reproduire une œuvre existante).

## **ARTICLE 9 – RESPONSABILITE**

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès à l'appel à participation ou son bon déroulement ou pour le cas où les données remplies par des Participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. Notamment, mais pas exclusivement, l'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute impossibilité de recevoir les formulaires de participation, en raison de difficulté de transmission ou pour toute raison technique échappant à son contrôle raisonnable, ni de toute erreur typographique.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable notamment en cas d'éventuels actes de malveillance externe. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable également en cas de dysfonctionnement de la boîte mails [jeparticipe.museum@mairie-bordeaux.fr](mailto:jeparticipe.museum@mairie-bordeaux.fr).

Si l'Organisateur met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les pages Flickr, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur les sites). La participation implique la connaissance et l'acceptation des conditions d'utilisation de Flickr, des caractéristiques et des limites de l'internet, de l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'évènement indépendant de sa volonté ou de nécessités justifiées, il était amené à annuler le présent appel à participation, à l'écourter, ou à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions contenues dans le présent règlement.

## **ARTICLE 10 – DISPOSITIONS RELATIVES A FLICKR**

Le Participant décharge Flickr de toute responsabilité quant à l'organisation de cet appel à participation et déclare avoir pris connaissance que cet appel à participation n'est pas associé, géré ou parrainé par Flickr.

Les informations personnelles communiquées sont fournies à l'Organisateur et non à Flickr.

## **ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Le présent règlement est soumis au droit français à l'exception des règles de conflit de loi qui pourraient avoir pour effet de le renvoyer, pour la résolution matérielle du litige, à une autre législation.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent règlement devront être formulées sur simple demande écrite, au plus tard trente jours après la date limite de participation à l'appel à participation telle qu'indiquée au présent règlement (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Muséum sciences et nature  
Collectionner la nature en photo  
5 place Bardineau  
33000 Bordeaux

En cas de désaccord persistant sur l'application, l'exécution ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.

#### **ARTICLE 12 – DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement complet est disponible à titre gratuit et peut être consulté ou téléchargé sur le site internet [www.museum-bordeaux.fr](http://www.museum-bordeaux.fr) pendant toute la durée de l'appel à participation.

## Annexe 1 - AUTORISATION PARENTALE

### Appel à projet « Collectionner la nature en photo »

A envoyer par email à l'adresse : [jeparticipe.museum@mairie-bordeaux.fr](mailto:jeparticipe.museum@mairie-bordeaux.fr)

Je soussigné(e) M, Mme

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale de l'enfant

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

**Autorise mon enfant à participer à l'appel à participation « Collectionner la nature en photo » qui aura lieu du 15 mars 2021 au 28 Mai 2021 organisé par le Muséum sciences et nature de Bordeaux dans le cadre de l'exposition « Collectionner la nature ? ».**

**Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de cette autorisation parentale font l'objet d'un traitement par la Ville de Bordeaux pour les finalités suivantes : validation de la cession des droits d'auteur par le détenteur de l'autorité parentale. Ce traitement de données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt général dont la Ville de Bordeaux est investie. Les destinataires des données sont les agents habilités des services concernés du Muséum sciences et nature à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions. Ces données seront conservées pendant une durée d'un an après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration de la durée d'utilité administrative. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Muséum sciences et nature, Collectionner la nature en photo, 5 place Bardineau - 33000 Bordeaux - [museum@mairiebordeaux.fr](mailto:museum@mairiebordeaux.fr) ou au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Ville de Bordeaux à l'adresse mail suivante : [contact.cnil@bordeaux-metropole.fr](mailto:contact.cnil@bordeaux-metropole.fr) ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : [www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles](http://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles).

## Annexe 2 - CESSION DES DROITS

Je soussigné(e) M, Mme \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

(le cas échéant lorsque le Participant est mineur)

Agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale de l'enfant

Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ et âgé de \_\_\_\_\_ ans à la date des présentes.

Cède à titre gracieux de manière non exclusive au Muséum de Bordeaux – sciences et nature, service de la ville de Bordeaux, tous les droits relatifs aux photographies ci-jointes dans le cadre de l'appel à participation pour la constitution d'une collection de photographies participative pour l'exposition « Collectionner la nature ? » présentée au Muséum de Bordeaux – sciences et nature de novembre 2021 à mai 2022 (dates à préciser).

En conséquence de quoi, et conformément aux règles relatives aux droits patrimoniaux liés à une œuvre, j'autorise le Muséum de Bordeaux – sciences et nature à fixer, reproduire et communiquer au public ces photographies dans le cadre de l'exposition « Collectionner la nature ? ».

Je donne par la présente l'autorisation que mes photographies soient exploitées par le Muséum de Bordeaux - sciences et nature ou par les services en charge de la communication de la mairie de Bordeaux ou de Bordeaux Métropole, pour la promotion du Muséum - sciences et nature, sous toute forme et tous procédés connus et inconnus à ce jour, en France métropolitaine et le monde entier, pour la durée de protection de la propriété littéraire et artistique, sans aucune autre limitation, sur les supports suivants :

- Représentation lors de l'Exposition « *Collectionner la nature ?* » au Muséum de Bordeaux – sciences et nature
- Publication sur les outils de communication du Muséum de Bordeaux – sciences et nature
- Diffusion sur le site internet du Muséum de Bordeaux – sciences et nature [www.museum-bordeaux.fr](http://www.museum-bordeaux.fr) ou sur le site internet de la Mairie de Bordeaux : [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr) ainsi que leurs réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et Youtube) et le Flickr dédié.

Etant rappelé que selon l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre ; ce droit étant perpétuel, inaliénable et imprescriptible, le Muséum - sciences et nature s'engage à respecter les composantes du droit moral de l'auteur sur sa photographie.

En conséquence, j'autorise le Muséum - sciences et nature à indiquer, de manière lisible mon nom, l'année de création et le titre de mes photographies.

La Ville de Bordeaux pour le Muséum - sciences et nature s'engage à ne pas porter atteinte à mes photographies, à ne pas les déformer et plus généralement à respecter leur intégrité. Ce principe s'applique à toutes utilisations de ces photographies y compris leur reproduction.

Je déclare être le seul et unique titulaire des droits de propriété littéraire et artistique sur les photographies objets de la cession de droit, et garantit la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis, contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques

Je garantis également que les photographies ne portent pas atteinte à la vie privée et à la dignité des personnes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

Signature du mineur participant : (le cas échéant)